



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 CCAS DE SAINT-ERBLON



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 du CCAS

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Président du CCAS présente au conseil d'administration, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires**. Ce rapport donne lieu à **un débat au conseil d'administration**, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La présentation de ce ROB s'articule comme suit :

- 1- Bilan de l'activité du CCAS en 2023
- 2- Situation financière locale du CCAS et prospective

### 1. Bilan de l'activité du CCAS en 2023

#### Introduction :

Le CCAS de Saint-Erblon porte la politique sociale sur la commune. Son action est d'abord déterminée par la loi. Au titre de ses attributions légales, le CCAS doit participer à l'instruction des demandes d'aide sociale, traiter les demandes d'élection de domicile des personnes sans domicile stable, tenir un registre recensant les personnes âgées ou handicapées en situation d'isolement, réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) à partir d'un diagnostic sociodémographique du territoire, enregistrer les demandes de logements sociaux et proposer les candidats au bailleur sociaux.

Le CCAS mène également des actions facultatives grâce à la compétence sociale générale que lui confère la loi. En effet, l'article L123-5 du CASF dispose que « le centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non-remboursables ». A cette fin, le CCAS de Saint-Erblon accompagne et oriente le public en lien avec les acteurs du secteur social (CDAS, Bailleur sociaux, Clic 'alliage, etc.).

Adhérent du dispositif Sortir et tarifs réduits des transports, le CCAS se charge également de l'instruction des demandes sur conditions de ressources. En parallèle, pour développer la cohésion sociale, le CCAS organise annuellement le repas des aînés et gère les jardins partagés.

Au cours de l'année 2023, des mouvements ont eu lieu dans le personnel administratif en charge du CCAS. Un nouvel agent a pris ses fonctions de responsable du CCAS depuis septembre 2023.

#### Conseil d'Administration du CCAS

Le conseil d'Administration se compose de 5 membres élus issus du conseil municipal et de 5 membres nommés par le Président du Conseil d'administration parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune en vertu de l'article L123-6 du CASF.

Le conseil d'administration doit se réunir au minimum une fois par trimestre.  
En 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois.

### **Chiffres de fréquentation**

Personnes accueillies sur la fin d'année 2023 (septembre à décembre) : environ 200 personnes sur rendez-vous pendant les deux matinées de permanences.

Appels téléphoniques sur la fin d'année 2023 (septembre à décembre) : environ 400 appels sur ligne directe.

Les rendez-vous ont concerné pour la plupart des demandes relatives à l'instruction des droits à la tarification réduite des transports et du dispositif Sortir. A noter, il y eu une augmentation des prises de rendez-vous et dépôt de demande de logement social à la fin d'année 2023 (septembre à décembre 2023).

### **Aides sociales légales**

- Constitution et suivi des dossiers (aide sociale, obligation alimentaire, allocation compensatrice tierce personne) :

Type d'aide	1 <sup>ère</sup> demande	Renouvellement
Personnes en situation de handicap – frais d'hébergement	1	3
Personnes en situation de handicap – aides ménagères	1	0

- Aide à la constitution des dossiers (APA, PCH, MDPH, ASPA) :

Type d'aide	1 <sup>er</sup> demande	Renouvellement
APA	1	1

### **Aide financière et de secours**

Le CCAS peut être sollicité par l'intermédiaire d'une assistante sociale ou de la MDPH pour des aides ou secours d'urgence.

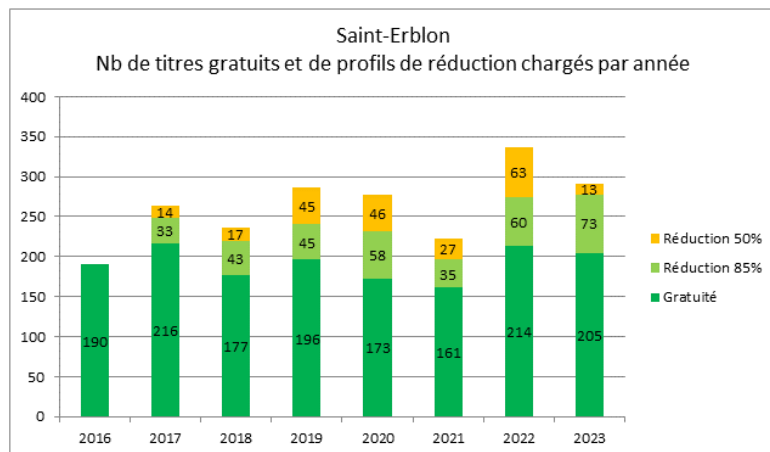
Pour l'année 2023, le CCAS a accordé une aide financière de 500€ afin de participer au paiement de la facture énergétique d'une famille en grande difficulté.

### **Réductions et gratuité des transports**

Le CCAS étudie les demandes de réduction et gratuité selon un barème précis et recharge la carte Korrigo pour une période de 1 à 12 mois soit :

- Gratuité pour 1, 3, 6, 9 ou 12 mois selon situation et ressources.
- 85 % ou 50 % de réduction suivant situation et ressources (chargement du titre de réduction sur l'abonnement mensuel à régler en point de vente du STAR).

Saint-Erblon	2023			TOTAL
	gratuité	réduction 85%	réduction 50%	
janvier	8	2	3	13
février	6	5	1	12
mars	20	8	3	31
avril	9	3	0	12
mai	25	5	0	30
juin	10	0	0	10
juillet	16	7	3	26
août	5	3	0	8
septembre	32	19	2	53
octobre	34	6	1	41
novembre	23	10	0	33
décembre	17	5	0	22
<b>TOTAL</b>	<b>205</b>	<b>73</b>	<b>13</b>	<b>291</b>
répartition par type de droit	70,4%	25,1%	4,5%	100,0%
évolution n-1	-4,2%	21,7%	-79,4%	-13,6%



- Nombre de bénéficiaires de septembre à décembre 2023 : environ 149 rechargements avec une majorité de gratuité pour 6 mois.

### Carte « sortir »

Le CCAS instruit le dossier afin de savoir si l'utilisateur peut en bénéficier et charge sur la carte korrigo le dispositif Sortir. La carte permet de pratiquer des activités régulières ou ponctuelles à des tarifs préférentiels. Le dispositif est financé grâce à un fonds alimenté par les communes adhérentes à hauteur de 80%, et par Rennes Métropole, à hauteur de 20%. La subvention versée à l'APRAS pour l'année 2023 était de 4 692.72 €

Tous les domaines sont concernés, loisirs (cinéma, musées, théâtre, opéra) activités sportives et culturelles, projets collectifs ...

On constate une augmentation du nombre de bénéficiaires et une hausse du taux de renouvellement par rapport au nombre de cartes actives. Le taux de renouvellement est de 70.55% en 2023 quand il était de 64.03% en 2022.

Nombre de cartes en 2023 : 163 actives dont 115 renouvellements.

Nombre de cartes en 2022 : 139 actives dont 89 renouvellements.

Nombre de cartes en 2021 : 70 actives dont 48 renouvellements.

Familles monoparentales	Couples avec enfants	Couples sans enfant	Personnes seules	Total
97	53	2	11	<b>163</b>
Aide à 50%	Aide à 60%	Aide à 70%	Total	
29	37	97	163	
Tranche d'âge	Femme	Homme	Total	
Moins de 6 ans	3	2	5	
6-10 ans	21	13	34	
11-17 ans	22	32	54	
18-24 ans	6	7	13	

25-39 ans	13	4	17
40-54 ans	23	11	34
55-64 ans	4	2	6
65 ans et plus	0	0	0
TOTAL	92	71	163
<b>Nombre de cartes renouvelées</b>	<b>Taux de renouvellement</b>	<b>Total</b>	
115	70.55%	163	

### **Plan canicule et grand froid**

Le CCAS réalise la mise à jour du registre des personnes isolées à l'occasion de la distribution des invitations du repas des aînés.

En cas de déclenchement du plan par le Préfet, Fanny Leroy, vice-présidente, est référente et pourra solliciter les membres du CCAS pour organiser une répartition des appels ou visites potentielles.

Nombre de personnes inscrites pour 2023 : 42 (10 nouvelles inscriptions).

Nombre de foyers inscrits pour 2022 : 32.

Sur les 42 personnes inscrites sur le registre, 21 ont renouvelés leurs inscriptions et 10 se sont inscrites cette année.

### **Repas des aînés**

Le CCAS organise chaque année un repas pour les personnes âgées de 72 ans et plus. Ce repas s'accompagne d'animations musicales.

Cette année, la couleur bleue était à l'honneur et les convives volontaires ont pu répondre à des questions liées à cette couleur. Un chanteur et un musicien ont assuré l'animation. Deux paniers garnis ont été distribués à des convives tirés au sort.

Nombre de participants en 2023 : 124 sur les 386 personnes invitées (32% de participation).

### **Epicerie sociale**

L'épicerie sociale existe depuis 17 ans. Il s'agit une association intercommunale entre Bourgbarré, Corps-Nuds, Orgères, Saint Armel et Saint-Erblon, appelée « Partage-Amitié-Solidarité », dont les locaux sont situés à Saint-Erblon.

Chaque famille dont les ressources sont insuffisantes peut bénéficier de provisions alimentaires et d'hygiène à hauteur de ses besoins en contrepartie d'une contribution de 3 € à 7.50 € par semaine selon sa composition familiale.

En outre, l'épicerie met des colis alimentaires à disposition des CCAS pour traiter, dans l'urgence, les demandes des personnes en attente d'un rendez-vous avec une assistante sociale.

En 2023 : 31 familles (76 personnes) et 8 colis d'urgence ont été distribués sur la commune.

En 2022 : 36 familles (73 personnes) et 8 colis d'urgence ont été distribués sur la commune.

En 2021 : 29 familles (61 personnes).

### **Soutien aux organismes partenaires**

Le CCAS subventionne un certain nombre d'organismes partenaires. Les demandes sont toutes étudiées en Conseil d'Administration.

#### **L'ADMR a reçu une subvention de 634 € pour l'année 2023.**

L'activité de l'association sur la commune :

SAINT ERBLON	2020	2021	2022
Nombre d'heures	4302	3864	3425
Nombre de personnes aidées	34	45	39

#### **ASSIA UNA a reçu une subvention de 634€ pour l'année 2023.**

L'association est intervenue chez 22 personnes entre 2021-2022.

#### **Le Clic'Alliage a reçu une subvention de 1421.28 € pour l'année 2023.**

Le Clic'Alliage mène une action d'orientation et de prévention auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il peut accueillir le public et renseigner par téléphone les usagers sur leurs démarches (MDPH, PCH, APA...).

Il développe également des actions de prévention sur les thématiques du vieillissement, de la perte d'autonomie et du handicap.

### **Election de domicile**

En 2023, 3 personnes ont été domiciliées au CCAS de Saint-Erblon.

### **Impayés**

Le CCAS est notifié par EDF des états d'impayés d'habitants de la commune.

Les situations les plus critiques sont évoquées entre l'agent du CCAS et l'élu à la Solidarité.

Aucune situation n'a été examinée pour la fin d'année 2023 (septembre à décembre 2023).

### **Semaine de sensibilisation au handicap**

Dans le cadre de la semaine de sensibilisation aux handicaps fin novembre 2023, début décembre 2023, une convention a été passée entre le CCAS de Saint-Erblon et les CCAS de Bourgarré, Corps-Nuds, Orgères, Saint-Armel, Vern-sur-Seiche pour le financement commun de deux spectacles pour un montant de 224.33 € pour le budget du CCAS.

### **Logements**

#### **Logement bail glissant**

Le CCAS a conclu un bail glissant avec le bailleur social Archipel Habitat.

Il existe un contrat de location entre le bailleur et le CCAS pour qu'une famille puisse habiter le logement de manière temporaire et régler le loyer directement au CCAS.

## Logements sociaux

Il y a eu 11 logements sociaux construits en 2023 sur la commune. Les nouvelles livraisons sont prévues pour 2025.

Données générales de ST ERBLON au 05/02/2024

### Chiffres clés :

Typologie	Chambre en colocation	Studio - 1 pièce	T1 bis - 1 pièce	T2 - 2 pièces	T3 - 2 pièces	T3 - 3 pièces	T4 - 3 pièces	T4 - 4 pièces	T5 - 4 pièces	T5 - 5 pièces	T6 - 6 pièces et +	Total
Demande en cours	12	63	35	325	87	310	61	236	37	100	15	1281
Patrimoine de logement	0	0	0	102	0	102	0	75	0	7	0	286
Attributions de l'année précédente	0	0	0	15	0	9	0	9	0	1	0	34

Délai moyen d'attribution (en mois) : 14

Le parc locatif de notre commune compte 286 logements.

- **NEOTOA** : 127 logements environ.
- **ARCHIPEL** : 59 logements environ.
- **ESPACIL** : 48 logements environ.
- **AIGUILLON** : 47 logements environ.
- **LES FOYERS** : 12 logements environ.

Le CCAS enregistre les demandes de logements sociaux déposées en mairie et valide les demandes en ligne. Le CCAS se charge également de proposer des candidats au bailleur quand des biens sont disponibles et réuni une commission quand il s'agit de nouvelles constructions achevées.

- 11 demandes ont été saisies et enregistrées par le CCAS en 2023.
- 5 demandes ont été déposées via le site de saisie en ligne et ensuite validée par le CCAS sur la fin d'année 2023.
- 34 logements ont été attribués en 2023

### Adhésion à l'UNCCAS

Le CCAS a renouvelé son adhésion à l'Union Nationale des CCAS en 2023 en contrepartie d'une cotisation de 117.92 €

L'adhésion du CCAS à l'UNCCAS offre des ressources importantes en matière de gestion juridique et pratique du CCAS ainsi que de des communications et supports pour une veille juridique et sociale. Elle permet également de bénéficier de l'assistance d'une référente sur les questions sociales si besoin.

## 2. La situation financière locale du CCAS et les orientations budgétaires

### 1. Comptes administratifs rétrospectifs 2019-2022

#### Dépenses de fonctionnement

DEPENSES					
Article	Nature	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>002</b>	<b>Déficit antérieur</b>				
60611	Eau (compteurs jardins)	23,46	69,52	49,24	2 770,97
6068	Autres mat. et fourn.	153,60	0,00	0,00	144,00
60632	Fournitures Petit équipement (jardins partagés)				
6132	Locations immobilières (anciennement article 614) (loyer bail glissant)	4 602,12	4 672,56	4 703,40	4 703,40
615221	Entretien Bâtiments				
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	584,26	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions (repas)	2 856,79	0,00	5 880,34	3 391,91
6281	Concours divers (cotisations...)		62,94	172,85	211,85
62871	Remboursement logement		0,00		
6451	Cotisations à urssaf	180,00	200,00		0,00
6541	Créances irrécouvrables				
6562	Aides	211,24	1 648,40	1 190,00	700,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	7 825,80	6 977,20	7 113,20	3 869,28
6574	APRAS Sortir	5 630,60	4 700,00	4 700,00	1 291,98
6574	ADMR	499,00	540,00	608,00	603,00
6574	ASSIA Réseau UNA	499,00	540,00	608,00	603,00
6574	Alcool Assistance				
6574	Clic All'âges 0,42   X 3384 habitants (2022/2023/2024)	1 197,20	1 197,20	1 197,20	1 371,30
658	Charges diverses de gestion courante (charges bail glissant)	420,97	450,95	431,03	577,11
6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
022	Dépenses Imprévues		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement				
<b>TOTAL</b>		<b>16 858,24  </b>	<b>14 081,57  </b>	<b>19 540,06  </b>	<b>16 368,52  </b>
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-2 290,93  </b>		<b>-928,63  </b>	
	<b>Résultat de l'exercice REPORTE</b>				
	<b>Résultat de l'exercice CUMULE</b>				



## Recettes de fonctionnement

RECETTES					
Article	Nature	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>002</b>	<b>Excédent antérieur</b>			0,00	
<b>70878</b>	Remb. par autres redevables <i>(suite à avancer)</i>				
<b>7474</b>	<b>Subvention commune</b>	<b>9 000,00  </b>	<b>12 600,00  </b>	<b>12 600,00  </b>	<b>12 600,00  </b>
<b>7419</b>	<b>Remboursement URSSAF 2022</b>				<b>185,00  </b>
<b>752</b>	<b>Revenus des immeubles</b>	5 012,12	5 318,56	5 459,40	<b>5 491,40  </b>
752	Loyer bail glissant	4 602,12	4 672,56	4 703,40	4 703,40
752	Jardins Partagés Croix Faucheux (11 à 32  ) (4 à 16  )	224,00	336,00	384,00	416,00
752	Produits 6 Jardins Familiaux Ise 62	186,00	310,00	372,00	372,00
<b>758</b>	<b>Produits diverses de gestion courante</b>	<b>555,19  </b>	<b>491,52  </b>	<b>552,03  </b>	<b>2 361,68  </b>
758	charges bail glissant	420,97	450,95	431,03	577,11
758	Produits divers de gestion (part. repas aînés)	90,00	0,00	80,00	80,00
758	remboursement eau (jardins familiaux)	44,22	40,57	41,00	1704,57
<b>7713</b>	<b>Libéralités reçues</b>				
7713	Don				
<b>774</b>	<b>Participation communale à la gestion des logements d'urgence</b>				
<b>778</b>	<b>Produits Exceptionnels</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>14 567,31  </b>	<b>18 410,08  </b>	<b>18 611,43  </b>	<b>20 638,08  </b>
	<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>4 328,51  </b>		<b>4 269,56  </b>
	<b>Résultat antérieur REPORTE</b>	<b>2 489,36  </b>	<b>198,43  </b>	<b>4 526,94  </b>	<b>3 598,31  </b>
	<b>Résultat de l'exercice CUMULE</b>	<b>198,43  </b>	<b>4 526,94  </b>	<b>3 598,31  </b>	<b>7 867,87  </b>

## Dépenses d'investissement

DEPENSES					
Article	Nature	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
2184	Mobilier				
2188	Autres immobilier		0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnement	100,00	100,00	200,00	100,00
<b>TOTAL</b>		<b>100,00  </b>	<b>100,00  </b>	<b>200,00  </b>	<b>100,00  </b>

## Recettes d'investissement

RECETTES					
Article	Nature	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
001	Excédent d'investissement reporté				
10222	Fonds de Compensation de TVA	67,00			
165	Dépôts et cautionnements reçus	100,00	100,00	100,00	200,00
21	Virement de la section de fonctionnement				
<b>TOTAL</b>		<b>167,00  </b>	<b>100,00  </b>	<b>100,00  </b>	<b>200,00  </b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		67,00	0,00	-100,00	100,00
<b>Résultat de l'exercice N-1 REPORTE</b>		5 376,52	5 443,52	5 443,52	5 343,52
<b>Résultat de l'exercice CUMULE</b>		5 443,52	5 443,52	5 343,52	5 443,52
<b>Résultat Total CUMULE</b>		<b>5 641,95  </b>	<b>9 970,46  </b>	<b>8 941,83  </b>	<b>13 311,39  </b>

## Les résultats du CA 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET CCAS			
LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	17 690.81 €	0 €	17 690.81 €
RECETTES	15 761.49 €	0 €	15 761.49 €
DEFICIT 2023	-1 929.32 €	0 €	-1 929.32 €
EXCEDENT 2023			
RESULTAT 2022	7 867.87 €	5 443.52 €	13 311.39 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>5 938.55 €</b>	<b>5 443.52 €</b>	<b>11382.07 €</b>

## Présentation BP 2023/CA 2023

Sens	Sec..	Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé
<b>D</b>				<b>24 211,00 €</b>	<b>17 690,81 €</b>
	<b>F</b>			<b>24 211,00 €</b>	<b>17 690,81 €</b>
		<b>011 - Charges à caractère gén...</b>		<b>11 870,00 €</b>	<b>9 094,35 €</b>
			60611 - Eau et assainissement	100,00 €	16,79 €
			6068 - Autres matières et fournit...	150,00 €	42,00 €
			6132 - Locations immobilières	5 500,00 €	4 384,66 €
			6257 - Réceptions	5 500,00 €	4 207,13 €
			6281 - Concours divers (cotisati...	220,00 €	219,44 €
			62878 - A d'autres organismes	400,00 €	224,33 €
		<b>012 - Charges de personnel et ...</b>		<b>200,00 €</b>	<b>190,00 €</b>
			6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	200,00 €	190,00 €
		<b>022 - Dépenses imprévues ( fo...</b>		<b>51,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
			022 - Dépenses imprévues ( fon...	51,00 €	0,00 €
		<b>65 - Autres charges de gestio...</b>		<b>12 090,00 €</b>	<b>8 406,46 €</b>
			6562 - Aides	3 000,00 €	500,00 €
			6574 - Subventions de fonctionn...	8 090,00 €	7 382,00 €
			658 - Charges diverses de la ge...	1 000,00 €	524,46 €
<b>R</b>				<b>24 211,00 €</b>	<b>23 629,36 €</b>
	<b>F</b>			<b>24 211,00 €</b>	<b>23 629,36 €</b>
		<b>002 - Résultat de fonctionnem...</b>		<b>7 867,87 €</b>	<b>7 867,87 €</b>
			002 - Résultat de fonctionnemen...	7 867,87 €	7 867,87 €
		<b>74 - Dotations, subventions et ...</b>		<b>9 000,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>
			7474 - Communes	9 000,00 €	9 000,00 €
		<b>75 - Autres produits de gestio...</b>		<b>7 343,13 €</b>	<b>6 684,93 €</b>
			752 - Revenus des immeubles	6 194,00 €	4 326,50 €
			758 - Produits divers de gestion ...	1 149,13 €	2 358,43 €
		<b>77 - Produits exceptionnels</b>		<b>0,00 €</b>	<b>76,56 €</b>
			7718 - Autres produits exception...	0,00 €	76,56 €
Tot...				24 211,00 €	17 690,81 €
Tot...				24 211,00 €	23 629,36 €

Sens	Sec..	Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé
<b>D</b>				<b>6 044,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>I</b>			<b>6 044,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>16 - Emprunts et dettes assimi...</b>		<b>600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
			165 - Dépôts et cautionnements ...	600,00 €	0,00 €
		<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>5 444,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
			2188 - Autres	5 444,00 €	0,00 €
<b>R</b>				<b>6 044,00 €</b>	<b>5 443,52 €</b>
	<b>I</b>			<b>6 044,00 €</b>	<b>5 443,52 €</b>
		<b>001 - Solde d'exécution de la s...</b>		<b>5 443,52 €</b>	<b>5 443,52 €</b>
			001 - Solde d'exécution de la se...	5 443,52 €	5 443,52 €
		<b>16 - Emprunts et dettes assimi...</b>		<b>600,48 €</b>	<b>0,00 €</b>
			165 - Dépôts et cautionnements ...	600,48 €	0,00 €
Tot...				6 044,00 €	0,00 €
Tot...				6 044,00 €	5 443,52 €

## **Orientations budgétaires du CCAS en 2024**

Le centre communal d'action sociale poursuivra son action en 2024. Dans la conjoncture économique difficile et face à la crise du logement, il assurera un accueil et un accompagnement social dans le cadre de ses deux matinées de permanences les mardis et vendredis.

Les actions intercommunales de solidarité seront reconduites en 2024.

Tout d'abord, l'épicerie sociale emménagera dans de nouveaux locaux plus adaptés à l'accroissement de la demande. Le montant prévisionnel des travaux d'aménagement et de sécurisation est inscrit sur le budget principal de la commune.

L'organisation concertée avec les communes aux alentours des Olympiades des aînés et de la semaine bleue permettront de mobiliser une plus grande part de nos publics.

### Dépenses de fonctionnement

Le CCAS maintiendra ses soutiens aux associations et structures partenaires du secteur social comme l'ADMR, ASSIA, le Clic 'alliage et le dispositif sortir portés par l'APRAS.

Le renouvellement des demandes de subventions seront étudiées lors du vote du BP 2024.

Les loyers des baux glissants seront actualisés en 2024 selon les éléments transmis par le bailleur social (Archipel Habitat + 3,50% à compter du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023).

La tenue d'un repas des aînés en 2024 sera de nouveau l'occasion de faire du lien entre nos habitants les plus âgés et parfois les plus isolés. En 2023, le coût du repas facturé par le traiteur était de 30€ \* 134 convives.

La cotisation 2024 auprès de l'UDCCAS et l'UNCCAS sera reconduite.

### Recettes de fonctionnement

La commune verse au CCAS une subvention annuelle de fonctionnement qui est de :

- 12 600 € en 2020, 2021 et 2022.
- 9 000 € en 2023.

La subvention 2024 à verser au CCAS sera votée lors de l'examen du BP de la commune le 25 mars 2024. A ce stade, le montant n'est pas connu.

Les « revenus des immeubles » issus des loyers des baux glissants seront actualisés au vu des avis d'échéance.

Les tarifs de location des jardins partagés et familiaux restent inchangés et les recettes à percevoir seront identiques à 2023.

### Dépenses et Recettes d'investissement

L'excédent d'investissement 2023 d'un montant de 5 443.52 € constitue la recette principale de la section d'investissement.



Repas CCAS 26 novembre 2023